

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons cette déclaration préalablement à la réunion ordinaire du CSE afin de pouvoir préparer la réunion à venir du jeudi 21 mars 2024 et comptons sur votre diligence pour y apporter l'éclairage nécessaire.

Tout d'abord, les membres du CSE se sont montrés conciliants quant à l'utilisation ponctuelle par l'entreprise des heures d'activité partielle, à savoir à raison d'une à deux journées par mois. Les attentes du Comité se limitent à une information en amont, par courriel puis, en réunion ordinaire du CSE, les éléments circonstanciés (nombre de salariés concernés, nombres d'heures utilisées, action(s) de formation). Il faut souligner que les dernières informations de la Direction sont relativement approximatives en évoquant « *des possibilités* ».

Depuis un an, nous demandons la communication d'un prévisionnel actualisé de l'évolution des appels clients et leurs répercussions sur nos installations. En l'état, nous n'avons aucune information sur le volume et la charge des installations. La semaine 19/2024 marque un tournant dans le recours à l'activité partielle, avec une équipe entière du secteur peinture mise en activité partielle de longue durée. Cette situation ne répond plus aux modalités d'utilisation ponctuelle telle que pratiquée jusque-là. Elle aurait dû nécessiter une information de l'employeur, expliquant la **baisse significative d'activité** avec une **prévision sur le / les prochains mois**, d'autant que cette tendance semble persister pour les prochaines semaines. Cette situation engendre également une inquiétude légitime auprès des salariés concernés (impact financier, risque sur l'emploi, ...).

Ces circonstances pourraient/devraient en définitif impacter le résultat de notre chiffre d'affaires 2024.

Le CSE souhaite, dans la mesure du possible, obtenir une **projection sur les prochains mois et identifier les facteurs à l'origine de cette conjoncture** :

- une baisse d'activité sur un ou plusieurs clients ;
- un problème d'approvisionnement (matières premières, composants électroniques, emballages, ...)
- possible lien avec la suppression des aides à l'achat des véhicules électriques en Allemagne ;
- ...

Un impact sur l'organisation de l'entreprise est également à prévoir, de possibles réorganisations sont déjà évoquées déjà dans certains secteurs, avec suppression du poste de nuit, arrêt des intérimaires, ...

Le CSE rappelle à la Direction que si elle **souhaite une réorganisation**, elle doit préalablement en informer le CSE en lui apportant des **informations précises et écrites**, avant de pouvoir être consulté.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le CSE

Laurent BOURGEOIS

